

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 181

présenté par

Mme Le Nabour, M. Amiel, M. Holroyd, Mme Khattabi, M. Lauzzana, Mme Agresti-Roubache et
M. Woerth

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des députés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la participation de l'Assemblée nationale à une Conférence de financement, si cette dernière devait être organisée.